

# Lausanne, 9-11 février 1974

## Réunions de la commission Exécutive



*La Commission Exécutive du Comité International Olympique (de gauche à droite): le major Sylvio de Magalhaes Padilha, membre pour le Brésil, M. Juan Antonio Samaranch, chef du protocole et membre pour l'Espagne, M. Willi Daume, vice-président et membre pour l'Allemagne, le comte Jean de Beaumont, vice-président et membre pour la France, Mme Monique Berlioux, directeur, Lord Killanin, président, M. Henry R. Banks, directeur technique, le jonkheer Herman A. van Karnebeek, vice-président et membre pour les Pays-Bas, M. Constantin Andrianov, membre pour l'URSS, son interprète, le prince Tsuneyoshi Takeda, membre pour le Japon, son interprète et M. Mohamed Mzali, membre pour la Tunisie.*

Lord Killanin déplore vivement la disparition de M. Marte Gomez, membre du CIO pour le Mexique.

### 1. Procès-verbaux de la session et des réunions de la Commission Exécutive

Les procès-verbaux de la session et leur annexe portant sur la réunion ad hoc du CIO à Varna, sont approuvés. Le procès-verbal des réunions de la Commission Exécutive des 29 et 30 septembre et du 2 octobre 1973 est également approuvé.

### 2. Siège

Lord Killanin propose de demander à des experts en gestion d'entreprises d'étudier et de présenter un rapport sur l'organisation et les installations actuelles de Lausanne. Il a pris contact à cet effet avec Arthur Andersen et Cie, experts en gestion d'entreprises et comptabilité, société internationale ayant un bureau à Genève. La Commission Exécutive est d'accord tant sur la procédure que sur les dépenses à engager qui seront portées en compte au titre de dépenses extraordinaires.

### *Statut juridique du CIO*

Lord Killanin rapporte que le CIO n'a jamais existé du point de vue juridique et bien que cette situation ait pu, par le passé, comporter certains avantages, le moment est venu pour le CIO d'être enregistré comme organisation internationale. Une sous-commission, appelée « Commission pour le statut juridique du CIO » sera créée pour étudier ce problème. Elle sera composée de Me Hodler, Président, de M. le Bâtonnier Bondoux, de Me Silance et d'un juriste de langue anglaise.

### *Personnel*

La Commission Exécutive convient de prévoir une caution de garantie pour toute personne appelée à gérer de l'argent pour le compte du CIO.

### **3. Rapport de la Commission des finances**

Le rapport de la Commission des finances portant sur le budget du CIO pour 1974 et sur le budget de solidarité des CNO pour 1974 est approuvé.

#### *a) Contrats de télévision*

##### *Montréal - contrats futurs*

Lord Killanin déclare que ce sujet a donné lieu à beaucoup de confusions et de malentendus entre le COJO et le CIO.

S. E. M. Rousseau relève que le COJO avait l'intention d'ajouter les sommes perçues au titre de matériel à celles touchées au titre des droits et de divi-

ser le total ainsi obtenu par deux: une moitié reviendrait au CIO (CIO, FI et CNO) et l'autre moitié au COJO. Il s'est en effet avéré impossible d'obtenir des droits sans signal. Par ailleurs, l'infrastructure doit, elle aussi, être payée.

Etant donné que le COJO finance les Jeux sans avoir recours à l'aide publique, la Commission Exécutive décide ce qui suit:

1. Tous les contrats seront divisés en deux parties égales entre le COJO d'une part et le CIO d'autre part (pour redistribution entre le CIO, les FI, les CNO et le COJO).
2. Le CIO sera tenu très au courant de toute négociation avec l'UER.
3. Le CIO nommera quelqu'un qui se joindra au groupe menant les négociations.
4. Le CIO étudiera un accord entre lui-même et le COJO.
5. Le COJO enverra au CIO la répartition détaillée des 56 millions de dollars destinés aux installations techniques.

##### *Innsbruck*

Le contrat conclu avec ABC est approuvé.



*Le président Lord Killanin, entouré à droite du jonkheer Herman A. van Karnebeek, vice-président, et à gauche de Mme Monique Berlioux, directeur, répond aux questions des journalistes.*

#### 4. Commissions

##### a) Culturelle et d'information

De l'avis de Lord Killanin, la Commission culturelle et d'information est beaucoup trop importante pour pouvoir faire du bon travail. De petites sous-commissions chargées des publications, de la télévision, des problèmes culturels et de la presse seront constituées; les noms seront divulgués à une date ultérieure.

M. Samaranch représentera le Président aux manifestations marquant le 50e anniversaire de l'AIPS à la fin mars.

##### b) Admission

Le Président fait état de la réunion des vice-présidents avec les présidents des Fédérations Internationales, réunion qui avait notamment porté sur l'examen de la règle 26. Conformément à ce qui a été expliqué dans la lettre circulaire du Président, datée du 11 février 1974, un projet de règle sera soumis à tous les membres.

##### c) Académie Internationale Olympique

M. Daume représentera cet été le Président à la 14e Session de l'Académie Internationale Olympique.

##### d) Commission Tripartite

La Commission Tripartite se réunira à Paris le 4 juin 1974 à 14 h. 30.

##### e) Solidarité Olympique

Le programme pour 1974, soumis par M. Onesti, portant sur 36 missions d'experts, 80 cours de formation, 115 bourses et sur la publication de manuels et de brochures techniques est approuvé (voir page 97).

##### f) Administration des Jeux Olympiques

Un projet de la version révisée de cet ouvrage sera prêt pour la Session de Vienne. Par ailleurs, il est convenu qu'à l'avenir les comités organisateurs:

a) créeront deux postes distincts pour le président et le chef de l'exécutif, c'est-à-dire le secrétaire général du Comité organisateur;

b) nommeront à la Commission Exécutive du comité organisateur le ou les membres du CIO du pays où se déroulent les Jeux, ainsi que le président et/ou le secrétaire général du CNO.

g) *Commission d'enquête pour la Rhodésie*

La Commission d'enquête pour la Rhodésie sera composée du Major Padilha, président, et de MM. Wajid Ali et Worrall. Elle quittera Lausanne à la fin avril et enquêtera sur les deux points principaux suivants:

a) la discrimination raciale en sport;

b) la citoyenneté.

La Commission présentera un rapport fondé sur les faits et ne fera pas de recommandations.

## 5. Demandes des Fédérations Internationales

a) *Patinage*

La danse sur glace ainsi que l'épreuve de patinage de vitesse 1000 m. homme, seront portées au programme des Jeux d'Innsbruck (voir page 101).

b) *Gymnastique*

Le programme de gymnastique est approuvé (voir page 100).

c) *Canoë*

La proposition de la Fédération Internationale de Canoë est acceptée (voir page 100).

d) *Hockey*

La Commission Exécutive recommande d'ajouter le hockey féminin à la règle 29. Ce point fera l'objet d'un vote à Vienne.

## 6. Jeux Olympiques

a) *Montréal*

La Commission Exécutive donne son approbation à tous les programmes de commercialisation présentés par le COJO; elle en informera tous les CNO (voir page 100).

b) *Rapports Olympiques officiels*

Le rapport officiel des Jeux de la XXe Olympiade sortira de presse, en anglais et en français, en août 1974.

c) *Jeux de 1980*

Les questionnaires pour les Jeux de 1980 sont revus; ils seront diffusés en temps opportun.

## 7. Changements de règles

*Règle 33*

Les modifications à apporter à la règle 33 seront discutées lors de la prochaine réunion de la Commission Exécutive,

pour recommandation à la Session de Vienne. La modification suivante sera recommandée: les formules d'inscription devant être signées par le concurrent préciseront qu'il a pris connaissance de toutes les règles; les fédérations nationales et les Comités Nationaux Olympiques devront également signer ces formules pour confirmer que toutes les règles ont bien été portées, par leurs soins, à l'attention du concurrent.

#### *Règle 51*

La Commission Exécutive recommande un amendement à la règle 51, précisant que les Jeux prennent fin lors de l'extinction de la flamme. Par conséquent, aucun concurrent ne peut passer professionnel avant ce moment-là.

#### *Règle 34*

L'amendement à la règle 34 est incorporé au livre des Règles.

#### *Nombre d'engagements*

*Le nombre maximum d'engagements pour chaque Comité National Olympique et chaque épreuve est fixé par le Comité International Olympique, après entente avec la Fédération Internationale concernée.*

*Le nombre des engagements ne pourra dépasser:*

- a) *pour les épreuves individuelles, trois concurrents par pays (sans remplaçants) pour les Jeux Olympiques d'Été et d'Hiver (excepté en ski où quatre concurrents sont autorisés);*

- b) *pour les sports d'équipes, une équipe par pays, le Comité International Olympique fixant le nombre des remplaçants, d'accord avec la Fédération Internationale concernée.*

#### *Règle 24*

La Commission Exécutive recommandera à la Session de voter sur la règle 24, de manière à ce que les membres du CIO aient le droit de vote au sein de leur Comité National Olympique. Il faudra remplacer les termes « sans droit de vote » par « avec droit de vote » et supprimer la fin de la phrase: « à moins qu'ils n'aient été élus à cette charge ».

## **8. Statuts des CNO**

Un dernier avertissement sera envoyé aux CNO n'ayant pas encore répondu aux lettres circulaires leur demandant d'envoyer leurs statuts. Il leur sera rappelé qu'ils seront suspendus si leurs statuts n'ont pas été reçus pour le 31 mai 1974 au plus tard.

#### *Papouasie-Nouvelle-Guinée*

Le CNO a demandé à être reconnu. Il semble cependant que ce pays soit divisé en deux; cette allegation sera donc vérifiée avant de prendre une décision à ce sujet.

## *Costa Rica*

Le Major Padilha rapporte que l'affaire du Costa Rica a été réglée et que le CNO a recouvré son indépendance.

### 9. Jeux régionaux

La Commission Exécutive entend le Prince Gholam en sa qualité de Président de la Fédération des Jeux Asiatiques, le Dr. Rassouli, secrétaire général de cette Fédération, ainsi que M. Hsu, membre du CIO pour la République de Chine.

La Commission Exécutive décide de maintenir le parrainage accordé par le CIO aux Jeux Asiatiques (voir page 103).

### 10. Sessions du CIO

#### *Session du CIO à Vienne*

Pour le programme, voir ci-dessous. Les hôtels de Vienne appliqueront les tarifs suivants: 75 Frs. S. chambre à un lit avec petit déjeuner; 90 Frs. S. pour la demi-pension pour une personne et 120 Frs. S. pour la demi-pension pour deux personnes.

### 11. Commission Exécutive-Prochaines réunions

Prochaine réunion de la Commission Exécutive: les 2, 3 et 4 juin 1974 à Paris.

La Commission Exécutive se réunira à Montréal en 1975, fin septembre ou début octobre.

### Programme provisoire pour la 75e session du Comité International Olympique à Vienne en 1974

16 octobre. — Commissions du CIO.

17 octobre. — Commissions du CIO.

18 octobre. — Après-midi: Commission Exécutive.

19 octobre. — Commission Exécutive.

20 octobre. — Réunion de la Commission Exécutive avec les Fédérations Internationales.

21 octobre. — Matin: ouverture solennelle.  
Après-midi: Session du CIO.

22 octobre. — Présentation des villes candidates à l'organisation des Jeux de 1980 pour les membres du CIO et les représentants des FI.

23 octobre. — Session du CIO, vote pour les Jeux de 1980.

24 octobre. — Session du CIO.

25 octobre. — Commission Exécutive.

Le rapport officiel du Xe Congrès Olympique contenant l'ensemble des allocutions prononcées à Varna sortira courant mai.